

Objet : Déclaration d'intention de réaliser une évaluation environnementale pour le prochain PAPI Or 2026-2032

Affaire suivie par :
Christophe Orth
tél. 06 41 32 73 19 / corth@symbo.fr

N° CO/2025/32

Monsieur le Directeur
DREAL Occitanie
Direction énergie connaissance
Département Autorité environnementale
520 allée Henri II de Montmorency
CS 69007
34064 Montpellier Cedex 2

Monsieur le Directeur,

Le bassin versant de l'étang de l'Or est soumis à une forte exposition aux risques d'inondation que ce soit par débordement de cours d'eau, ruissellement ou submersion marine. C'est pourquoi, dès 2011, l'Etat s'est engagé aux côtés du Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (Symbo), et des autres partenaires institutionnels locaux, dans l'émergence d'une politique globale de gestion du risque d'inondation sur le territoire du bassin de l'Or.

Cette démarche s'est concrétisée par la signature successive d'un premier PAPI d'intention 2014-2017, qui a permis de faire émerger une stratégie complète matérialisée par un PAPI « complet » pour la période 2019-2025.

Ce dernier programme d'actions a permis de renforcer la dynamique de prévention des inondations engagée sur le territoire. En effet, 91% des 42 actions qui le composent ont été engagées techniquement et 65% du montant total du PAPI 2019-2025 aura été engagé, soit 12.5 millions d'euros sur le territoire, dont la plus grande partie correspond au coût des actions structurelles.

Néanmoins les actions structurelles n'ayant pu arriver jusqu'au stade des travaux sont dans l'attente d'un nouveau programme d'actions pour être mises en œuvre.

Par ailleurs, le bilan du PAPI 2019-2025 nous confirme la bonne orientation de la stratégie mise en œuvre jusqu'à présent. Certaines actions bénéficient d'une vraie résonance sur le territoire et méritent de perdurer sans discontinuité comme : la sensibilisation des scolaires (7000 élèves sensibilisés depuis 2018), la mise en œuvre progressive d'un système d'avertissement local aux crues (16 stations hydrométéorologiques déployées par le Symbo) ou encore le dispositif « OR ALABRI » qui a permis de réaliser plus de 400 diagnostics de bâtiments d'habitations en zone inondable et d'accompagner les particuliers jusqu'aux travaux de mitigation.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de renforcer un certain nombre de domaines pour s'adapter aux enjeux actuels et futurs du territoire, tels que la prise en compte du changement climatique, la connaissance du risque de ruissellement, la communication et la sensibilisation ou encore progresser en matière de gestion de crise et de réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles, activité prégnante de ce territoire.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Symbo a fait part de son intention de déposer, dès l'automne prochain, un nouveau projet de PAPI pour les 6 prochaines années. Ce projet a été élaboré depuis fin 2024 avec l'ensemble des acteurs du territoire (techniques et institutionnels) et a fait l'objet d'une concertation préalable auprès des communes, élus et du grand public au travers d'une participation citoyenne.

Comme le demande le dernier cahier des charges PAPI (juillet 2023), ce programme d'actions intègre depuis son émergence une pluralité de facteurs tels que les impacts hydrauliques, leurs coûts, l'efficacité socio-économique et leurs impacts environnementaux. Les solutions proposées sont issues de l'élaboration de multiples scénarios au regard de la séquence « éviter / réduire / compenser ». En accord avec vos services, une évaluation environnementale du PAPI est actuellement réalisée par un prestataire externe et sera intégrée au dossier qui sera déposé. La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) sera saisie dès que nous aurons reçu le courrier de complétude du dossier PAPI (potentiellement dès novembre 2025), conformément au cahier des charges PAPI 3.

L'ensemble de ces éléments a permis d'adopter la stratégie et le programme d'actions qui en découle lors du dernier comité de pilotage du PAPI Or, le 19 juin dernier, ainsi que par le comité syndical du Sympo, le 2 juillet 2025.

Le territoire concerné par ce futur PAPI Or reste inchangé par rapport aux précédents : il correspond au périmètre d'intervention du Sympo, en sa qualité d'Ettablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), à savoir l'ensemble du bassin-versant de l'Or.

Comptant sur votre soutien, je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente du Sympo

**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'or
Boulevard de la Démocratie
34130 Maugulo**



Patricia MOULLIN-TRAFFORT